

hommes incomparables se virent obligés de fonder, en dehors des Ordres réguliers qu'ils avaient établis, des Associations qui tenaient le milieu entre l'état religieux proprement dit et la vie chrétienne ordinaire, et offraient ainsi un sûr abri pour ceux qui, se sentant attirés vers la perfection, et ne pouvant quitter le monde, avaient besoin d'une règle accommodée à leur position particulière. Telle est l'origine du Tiers-Ordre de Saint-François.

Cet homme Séraphique avait déjà établi deux Ordres, celui des Frères Mineurs pour les hommes, et celui des Pauvres Dames, pour les femmes. Ce dernier est plus connu sous le nom de Clarisses, qui lui vient de sainte Claire, laquelle en fût la première Abbesse, et contribua le plus après saint François à son établissement. Le nom même du Tiers-Ordre indique le rang qu'il occupe dans les fondations de saint-François. Ce troisième ordre était comme un pont jeté entre le monde et l'état religieux, afin d'attirer vers celui-ci, et de rattacher à son esprit et à ses pratiques tous les fidèles; soit qu'ils fussent isolés, n'ayant avec les autres Frères que les liens d'une charité plus vive et plus tendre; soit qu'ils fussent unis en Congrégations gouvernées par un directeur commun, se réunissant à certaines époques, pour prier et s'édifier mutuellement; soit enfin que, poussés par un attrait plus puissant de la grâce, ils vécussent en commun, après avoir fait profession des trois vœux qui constituent à proprement parler l'état religieux.

Le Tiers-Ordre offre donc à son tour trois formes ou plutôt trois degrés de perfection superposés l'un à l'autre, et dont chacun sert comme de degré pour monter plus haut; de sorte que l'Ordre entier de Saint François, en y comprenant toutes les branches, ressemble à cette échelle mystérieuse que Jacob vit en songe, dont le pied touchait la terre, tandis que le sommet touchait le ciel, et par laquelle montaient et descendaient les Anges. Et, pour ne parler que du Tiers-Ordre, le seul qui nous occupe directement ici, qui n'admirerait la divine souplesse et la merveilleuse élasticité de cette Institution, qui se prête à toutes les formes et à toutes les fins de la vie religieuse, conservant toujours sous cette variété infinie le même fond, le même esprit, je veux dire cet esprit de simplicité, de pauvreté et d'humilité qui caractérisa Saint-François. Aussi voyons-nous, dès le XIII^e siècle, c'est-à-dire presque aussitôt après la mort de ce grand Patriarche, le Tiers-Ordre, qu'il avait fondé, embrasser toutes les pratiques et